

M  
Adresse :

Et

**Claudie LE QUERE**  
**FERME DE LA NOUE**

Tel :

78720 LA CELLES LES BORDES

### Engagements du consommateur adhérent

- S'engager pour une « saison » de production de lait (11 livraisons). Ce contrat commence à la livraison du **15 mars 2018** et se terminera le **10 octobre 2018**.
- Venir chercher son panier sur le lieu de la distribution chaque jeudi soir entre 17h00 et 18h45.  
**15 mars – 12 avril\*\* – 3 mai\*\* – 17 mai – 7 juin – 28 juin\* – 30 août\* – 20 septembre – 10 octobre**

Lot	Prix	Quantité	Total
4 crottins	12,00 €		
2 cendrés (pyramide et/ou bûche)	11,60 €		
2 briques	7,70 €		
Panachage : 1 crottin, 1 brique, 1 cendré	12,40 €		
Faisselle de chèvre 500 gr	3,75 €		
Litre de lait	3,15 €		
Lot surprise	12,40 €		
Lot de séchons	7,45 €		
Tomme pour livraison Sept.	17,60 €		
Tomme pour livraison Oct.	17,60 €		
Total annuel			
Montant annuel divisé en 3 chèques			

(\*) Livraison double celle d'août : une en frais, l'autre en séchons.

(\*\*) dates initiales reportées pour cause d'absence et de vacances scolaires

- Payer à l'avance la production
- L'ensemble des chèques libellés au nom de **Ferme de la Noue**, est remis à la responsable « fromages de chèvres » de l'Amap en début période. Elle se charge de les transmettre au producteur.
- Accepter la totalité des produits du producteur
- En cas d'empêchement (retard, vacances, etc...) l'adhérent doit se charger de trouver une tierce personne qui prendra ses lots, et lui en règlera directement le montant. Cette personne signera le cahier de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par Claudie LE QUERE.
- Les produits oubliés par les adhérents seront soit partagés, soit portés à une association caritative.

### Engagements du producteur adhérent

- Produire selon des méthodes respectueuses de l'environnement (certifié AB)
- Livrer les produits aux dates indiquées plus haut, à Voisins le Bretonneux, de 16h45 à 18h45 à l'école de « La Sente des Carrières »
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison ou toute activité (problème climatique, ravageurs, maladie grave du producteur...) – possibilité de décalage de livraison ou de remplacement de type de fromage dans le lot panaché.
- Expliquer le travail de l'exploitation à ses partenaires.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents.
- Accepter des visites régulières des adhérents à l'exploitation (au moins une par saison).

Date :  
M.....

Date :  
Claudie LE QUERE

Signature :

Signature :

